



Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques d'inondation

	zones urbaines et centres urbains		champs d'expansion des crues	
Aléa Fort	R3	R3u	R3	R3
Aléa Moyen	O2		R2	
Aléa Faible	O1		R1	

  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION**  
 DU BASSIN DE LA DUROLLE ET DE LA DORE AU DROIT DE THIERS

3.1 Plan de Zonage Réglementaire  
 Planche Amont



Echelle : 1 / 10 000  
 PRESCRIPTION DU P.P.R. : 31 Décembre 2003  
 Dossier Approuvé - Décembre 2008



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT PUY DE DÔME**  
 DDE 63/SSR/BPR

Annexé à l'Arrêté Préfectoral N° 08/04 137  
 Le Préfet